

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 09 décembre 2021

OBJET :

PROJETS
PEDAGOGIQUES
ÉCOLE ELEMENTAIRE
DE CHAUMONTEL

PARTICIPATION 2021

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 16 décembre 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/405

L'an deux mille vingt-et-un, le treize-décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Ernest COLLOBER pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Emiliano GARCIA pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Monsieur Julien WHYTE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absent : Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2021 autorisant le versement d'une avance de 3 500 € au bénéfice de l'école élémentaire ;

Madame Virginie VIEVILLE, Conseillère déléguée à la Vie scolaire informe l'assemblée délibérante qu'en date du 21 octobre 2021, la directrice de l'école élémentaire a fait savoir, lors du Conseil d'Ecole, que des sorties ont été effectuées par les enfants dans le cadre de projets pédagogiques.

Considérant qu'il y a donc lieu de financer ces derniers à hauteur de :

- 7.500 € pour l'école élémentaire pour l'année 2021

Il est demandé au Conseil municipal de valider ce montant et d'autoriser le versement de la participation, avance déduite.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

VALIDE la participation financière versée à l'école élémentaire,
dans le cadre de projets pédagogiques.

AUTORISE le versement de la participation 2021, avance déduite, soit
4.000 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les
membres présents, signé après lecture faite.



Signé électroniquement par : Sylvain
SARAGOSA
Date de signature : 17/12/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le
maire de la commune de
Chaumontel